

Discours de la députation de la section de la Halle-au-Blé et lecture d'un extrait du registre de ses délibérations, lors de la séance du 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation de la section de la Halle-au-Blé et lecture d'un extrait du registre de ses délibérations, lors de la séance du 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 86;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1995\\_num\\_99\\_1\\_17488\\_t1\\_0086\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17488_t1_0086_0000_2)

Fichier pdf généré le 07/10/2019

*places et qui pratiquent sans ostentation les vertus républicaines.*

Telles sont les vérités consacrées par votre adresse : elles seront éternelles pour nous, et nous jurons à la Convention nationale d'employer tous nos moyens pour les maintenir.

DEFAVANNE, *président*,  
PYRILHE, *vice-président*,  
TAREAU, *ex-secrétaire*.

*d*

La section de la Halle-au-Blé succède à la barre (67).

[*Les citoyens de la section de la Halle-au-Blé à la Convention nationale*] (68)

*L'orateur* : Législateurs,

Les citoyens de la section de la Halle-au-Bled ont lu votre adresse aux français; des applaudissements unanimes ont prouvé que vos sentiments étoient ceux de tous les citoyens de la section.

Depuis cinq ans les destinées de la France flottent incertaines; les convulsions d'une révolution longue ne conviennent qu'aux hommes que les préjugés dominent. Les français sont mûrs pour la liberté. Vous bâtissez sur un terrain nud; nous voulons, avec vous, la liberté, l'égalité; nous voulons le bonheur, nous voulons un gouvernement.

Connaissez votre force, en songeant quelle est celle du peuple français. Quoi! l'univers épouvanté fuit devant nos armées triomphantes, et vos grandes opérations seroient entravées par quelques insectes qui bourdonnent autour de vous! Ecrasez-les. Il ne s'agit plus de faire une révolution, il s'agit de la terminer.

La Liberté n'est pas une Furie armée de poignards et dégouttante de sang. La Liberté que vous proclamez, la Liberté que nous adorons est une divinité bienfaisante, que tous les biens de la vie accompagnent; nous voulons celle-ci, imposez silence aux brigands qui veulent l'autre.

N'ayez qu'un objet : le bonheur du peuple; nous n'aurons qu'un seul cri, la liberté, l'égalité; qu'un seul point de ralliement, la Convention.

[*Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section, du 20 vendémiaire an III*] (69)

L'assemblée après avoir lu l'adresse aux français arrête à l'unanimité que des commissaires seront nommés pour porter à l'assemblée ses remerciements. Arrête que l'adresse ci-des-

sus, qu'elle adopte, sera lue à la barre et nommée à cet effet pour commissaires, Fleury, Isembert, Hebert, Badin, Brunet.

*Signé* CELLIER, *secrétaire greffier*.

*e*

La section de l'Indivisibilité est introduite à la barre.

[*La section de l'Indivisibilité à la Convention nationale*] (70)

*L'orateur* : Citoyens représentans,

Les hommes qui vouloient vous succéder ont depuis quinze mois réuni au milieu de nous les efforts les plus gigantesques mais aussi les plus inutiles pour nous exaspérer et atteindre leur but désastreux. Nous les avons suivis pas à pas et s'il ne nous a pas été possible de les déjouer entièrement parceque la terreur nous comprimoit, du moins est-il permis de dire que nous sommes parvenus à les contenir.

Législateurs nos principes républicains n'ont pu s'altérer même sous le joug de quelques tyrans subalternes. Ils restent intacts ces principes et nous osons l'attester à la face de la représentation nationale.

Indulgence pour l'erreur, sévérité pour le crime, justice exacte, rigoureuse et distributive, voilà ce que nous vous demanderions aujourd'hui si vous n'aviez pas vous-mêmes contracté l'obligation solennelle, si vous n'aviez pas formellement promis de mettre la vertu et la probité à l'ordre du jour, si elles n'y étoient déjà. Soyez fiers de cet engagement, tenez-le avec fermeté et nos corps vous serviront de remparts.

La section de l'Indivisibilité vous réitère par notre organe le serment de rester inviolablement attachée aux principes qui doivent baser un gouvernement républicain. Vous venez de les développer, de les consacrer irrévocablement dans une adresse qui nous a été lue hier. Ils se trouvent gravés dans le coeur de tous les bons citoyens de la section et assez nombreux pour rassurer les amis de la liberté.

PERIERE, *président et commissaire*  
*et cinq autres signatures*.

*f*

[*La section de Popincourt à la Convention nationale*] (71)

(67) *Moniteur*, XXII, 218.  
(68) C 322, pl. 1353, p. 30. *Moniteur*, XXII, 218; *Débats*, n° 750, 321-322; *Bull.*, 21 vend. (suppl. 2); *Mess. Soir*, n° 785.  
(69) C 322, pl. 1353, p. 30.

(70) C 322, pl. 1353, p. 31. *Moniteur*, XXII, 218; *Débats*, n° 751, 331; *Bull.*, 21 vend. (suppl. 2).  
(71) C 322, pl. 1353, p. 32. *Moniteur*, XXII, 218; *Débats*, n° 751, 327; *Bull.*, 21 vend.; *Mess. Soir*, n° 785.